

Belloubet s'enfonce : "il aurait fallu accélérer la demande d'asile du tueur de Villeurbanne"...

écrit par Christine Tasin | 3 septembre 2019



Tous les prétextes sont bons pour accélérer le Grand Remplacement. Même les actes de terrorisme. Surtout les actes de terrorisme visant les non musulmans.

Récapitulons :

L'assassin, depuis 2018, avait une carte de séjour car il avait obtenu l'asile "au titre de la protection subsidiaire ", ce qui lui donnait droit à une carte de séjour, même si les droits de celui qui est accepté comme réfugié et celui qui obtient seulement une protection subsidiaire sont quelque peu différents :

Le suspect de l'attaque au couteau de samedi à Villeurbanne est un Afghan de 33 ans qui avait obtenu l'asile en France en 2018 sous le statut spécifique de la « **protection subsidiaire** », a appris lundi 2 septembre l'AFP auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

L'homme était connu sous plusieurs identités et trois dates de naissance, avait expliqué ce week-end le procureur de la République de Lyon, Nicolas Jacquet.

La protection subsidiaire est accordée, selon l'Ofpra, à « *toute personne dont la situation ne répond pas à la définition du statut de réfugié mais pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir* » une atteinte grave, comme la peine de mort, la torture, ou une « *menace grave et individuelle contre sa vie* » en raison « *d'une situation de conflit armé* ».

Il possédait, comme toute personne placée sous ce statut, une carte de séjour temporaire d'une durée d'un an renouvelable. **Sa carte devait expirer en 2020, laissant penser qu'elle a pu déjà être renouvelée au moins une fois depuis son obtention en 2018.**

Depuis 2018, il était toujours hébergé dans un centre pour demandeurs d'asile même si son statut ne le permettait plus, a poursuivi Dioier Leschi.

https://www.ouest-france.fr/auvergne-rhone-alpes/lyon-69000/attaque-de-villeurbanne-le-suspect-beneficiait-du-statut-de-protection-subsidiaire-depuis-2018-6501080?utm_source=twitter&utm_medium=social&utm_campaign=rss_to_twitter

.

Ce sinistre individu, muni de ce laissez-passer, circule librement en France, et décide, samedi dernier, de s'attaquer aux non musulmans, coupables de ne pas lire le Coran :

<http://resistancerepublicaine.com/2019/08/31/villeurbanne-cest-la-faute-du-mort-et-des-9-blesses-ils-netaient-pas-deguises-en-musulmans/>

.

Réaction de la chancellerie : on va devenir encore plus exigeants avec les demandeurs d'asile, avec les cartes de séjour... ?

Que nenni. Au contraire.

Belloubet se dépêche de clamer : les procédures vont être accélérées....

[...] selon la garde des Sceaux, cette tragédie illustre le besoin d'accélérer les procédures d'asile. "Nous mettons beaucoup trop de temps à répondre aux demandeurs d'asile. Le gouvernement est mobilisé pour réduire cette durée d'étude", a-t-elle indiqué [sur Europe 1](#).

Tout en soulignant le "principe constitutionnel" qui oblige la France à accueillir des "demandeurs d'asile", Nicole Belloubet veut mettre en garde: "la personne a besoin de savoir. Si l'asile est accordé, elle doit être introduite dans un processus de prise en charge. S'il est refusé, elles doivent retourner dans leur pays".

https://www.huffingtonpost.fr/entry/villeurbane-belloubet-veut-repondre-plus-rapidement-aux-demandesdasile_fr_5d6cc317e4b01108045174c5?ncid=other_twitter_cooo9wqtham&utm_campaign=share_twitter

.

Certes, elle rappelle en passant que la France serait obligée d'accueillir les "demandeurs d'asile"... Qui a voté une telle obligation ? Ça ne serait pas les députés en Marche lors de la ratification de la loi macroniste « asile et immigration » du 10 septembre 2018 ? Et ça ne serait pas non plus tous les europhiles béats qui auraient permis à l'UE de nous imposer ses lois ? Certes, le tout premier pas l'a été lorsque la France a ratifié la Convention de Genève du 28 juillet 1951. Quand nombre de damnés de la terre fuyaient, entre autres, des régimes communistes.

Mais, depuis, tout a changé et il n'est pas normal que la France ne se soit pas dégagée de cette convention ou, au moins, que les Français n'aient pas été consultés sur la pérennité de nos engagements.

Ras-le-bol de ces gens qui se cachent derrière des textes votés ou ratifiés à une autre époque, quand le danger était autre, pour nous faire avaler la submersion migratoire.

.
Il n'empêche que cette gourdasse de compétition, cette s...e, répond à un attentat commis par un clandestin par la promesse de permettre encore plus vite aux assassins en puissance de circuler librement chez nous.

Je rêve ? Je comprends de travers ?

Même pas... La logique de Belloubet est faite pour les benêts et les autruches. En gros, elle explique que si l'on instruit plus vite les demandes, ceux qui ne seront pas acceptés devront quitter très vite le territoire.

Et on apprend, en sus, que la dangerosité de l'assassin était connue depuis longtemps...

<https://www.leprogres.fr/rhone-69-edition-lyon-metropole/2019/09/03/agression-sanglante-de-villeurbanne-la-faille>

Tout le monde savait, en plus, qu'il avait plusieurs identités...

La garce Belloubet ment 2 fois

-Une première fois en se gardant bien de dire que l'assassin... avait obtenu le droit de séjourner en France, et que la procédure accélérée n'aurait rien changé.

-Une seconde fois en essayant de nous faire croire que les clandestins refusés lors de l'étude de leur cas repartiraient chez eux !

Wauquiez avait fait scandale l'année dernière en indiquant que seulement 4% des refusés étaient renvoyés chez eux, et tous les immigrationnistes avaient fait bien des contorsions pour essayer de démontrer qu'en fait ce serait plutôt 20 à 30 % des déboutés qui seraient renvoyés chez eux... (sic!). L'extrait ci-dessous date de février 2018.

[...]

Salomé, seuls 4% des clandestins reconduits à la frontière vrai ou faux ?

Faux ! C'est en fait un calcul grossier pour faire un chiffre choc Pour trouver 4% Laurent Wauquiez a divisé les 300 000 clandestins estimés par 13.000 reconduites à la frontière en 2016 mais, il y a deux "mais". D'abord ces reconduites à la frontières ont fortement augmenté en 2017, + 14% d'après les chiffres du Ministère, on n'est donc plus sur les mêmes proportions (8%) mais surtout dans ce calcul, le patron de LR mélange deux réalités bien distinctes, une estimation du ministère : 300.000 clandestins environ sur le territoire et : ceux qui sont vraiment passés devant la justice. En réalité, pour pouvoir renvoyer un clandestin il faut qu'il fasse l'objet d'une O-Q-T-F, obligation de quitter le territoire français, chaque année il y en a entre 75.000 et 90.000 prononcée. Avec 26.000 reconduites forcées l'an dernier, on est donc plutôt sur 20 à 30% selon les fourchettes, de clandestins repérés et renvoyés chez eux.

Ça ne reste pas beaucoup

Effectivement, c'est une question de délais et de manque de moyens. On peut faire des recours et ils sont suspensifs, il faut donc attendre que le tribunal se penche à nouveau sur la question et ça prend parfois plusieurs mois Le temps peut aussi jouer en faveur de l'étranger en situation irrégulière qui peut s'être marié, avoir eu des enfants, trouvé un travail, et demandé une réévaluation, on ne peut pas le renvoyer en attendant. Mais surtout il faut des moyens humains, des policiers pour aller les chercher, tous les territoires n'ont pas les mêmes effectifs. D'ailleurs à l'automne dernier, un sénateur Les Républicains avait pointé une baisse de 7% du budget consacré à ces reconduites en 2018.

Salomé ce n'est pas la seule approximation de Laurent Wauquiez hier

Non le patron des Républicains a cité plusieurs chiffres dont personne ne voit d'où il les tient et notamment le fait qu'un étranger qui demande le regroupement familial fait venir en moyenne 3 à 4 personnes. Il affirme aussi qu'on ne rejette quasiment pas les demandes de naturalisation de la part des personnes qui ont une condamnation à leur casier judiciaire comme le prévoit la loi, mais il n'existe en fait aucune donnée sur cette question précise.

<https://www.europe1.fr/emissions/Le-vrai-faux-de-l-info2/les-deboutes-du-droit-dasile-sont-ils-reconduits-a-la-frontiere-3630263>

.

Par ailleurs une autre étude précise qu'en fait la plupart des déboutés du droit d'asile restent en France et... finissent par obtenir ce fameux droit d'asile dans les années qui suivent
<https://www.lopinion.fr/edition/politique/large-part-deboutes-l-asile-admis-en-france-in-fine-143296>

.

Pour noyer son incurable sottise, son incurable trahison, la Belloubet ajoute : "il faudrait un grand débat sur l'immigration".

Attendu qu'elle dénie à Marine de pouvoir critiquer la politique macronienne d'immigration, attendu que l'on ne pourrait renier les textes internationaux, que Macron a signé le Traité de Marrakech... j'ai bien compris. Belloubet applique la méthode Macron : je vais vous expliquer ce que vous devez penser, et cela s'appellera grand débat, sujets gênants interdits.